

Priorités politiques 2026-2030

Objectifs
Contexte
Argumentaire



Rassembler les idées. Développer l'avenir.

Arthabaska + Bécancour + Drummond + L'Érable + Nicolet-Yamaska

Objectifs de l'exercice



Définir, de manière structurée et collective, les priorités politiques régionales 2026-2030 de la Table des MRC Centre-du-Québec.

Ces propositions émergent de l'analyse du contexte politique et des réflexions proposées par les élu·es et élus de la Table des MRC lors d'un exercice de réflexion stratégique le 5 mars 2026. À travers plusieurs exercices, les élu·es ont réfléchi collectivement aux enjeux prioritaires pour la région du Centre-du-Québec.

Les priorités politiques issues de ce processus prennent également en considération les priorités politiques établies pour 2022-2026 et les actions que la Table des MRC Centre-du-Québec porte encore aujourd'hui.

Principes distinctifs des priorités

- Les priorités politiques découlent d'une compréhension commune des enjeux structurants de la région par les cinq MRC.
- Elles sont fondées sur une analyse réaliste des moyens d'action et de la capacité d'influence actuelle de la Table.
- Elles s'appuient sur le caractère distinctif du Centre-du-Québec et se distinguent des besoins transversaux aux autres régions du Québec.

Priorité #1 - Équité en santé



Depuis sa création, la région du Centre-du-Québec subit une iniquité structurelle en raison de la sous-représentation de plusieurs ministères et organismes dans la région. En santé, de par son attachement à la région sociosanitaire de la Mauricie, cette iniquité se perçoit, notamment, dans l'accès aux soins et services de santé.

La Table des MRC Centre-du-Québec demande la reconnaissance du Centre-du-Québec comme région sociosanitaire distincte et poursuit sa mobilisation pour la réalisation de l'hôpital régional de Drummondville inscrit au PQI.

Contexte & argumentaire

Le Centre-du-Québec n'est pas une région sociosanitaire. Il est intégré à la RSS 04 (Mauricie-et-Centre-du-Québec) et desservi par le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec. Cette structure a des conséquences mesurables sur l'accès aux soins.

Les dernières données du Collège des médecins du Québec* révèlent des écarts importants entre les deux régions administratives, malgré des populations comparables :

- Médecins de famille : 350 en Mauricie (1,2/1000 hab.) contre 245 au CDQ (0,9/1000 hab.)
- Médecins spécialistes : 349 en Mauricie contre 160 au CDQ
- Lits de courte durée : 729 en Mauricie (2,5/1000 hab.) contre 416 au CDQ (1,5/1000 hab.)
- Cinq hôpitaux en Mauricie contre deux au Centre-du-Québec

En mars 2026, la ministre de la Santé, Sonia Bélanger a réaffirmé que le gouvernement ne remettrait pas en question les régions sociosanitaires actuelles. L'iniquité en santé est aussi représentative d'un décalage plus large de la pleine reconnaissance du Centre-du-Québec comme région administrative.

**Soins de santé: le Centre-du-Québec réclame l'équité, Le Nouvelliste, 12 mai 2025*

Priorité #2

Retombées économiques régionales de la transformation industrielle



Le gouvernement du Québec prévoit investir massivement dans les minéraux critiques et stratégiques (MCS).

La Table des MRC Centre-du-Québec demande des mécanismes pour que ces investissements bénéficient à l'ensemble du tissu économique du Centre-du-Québec, par un maillage accru entre les PME régionales et les grands donneurs d'ordre et un soutien adapté au développement économique régional.

Contexte & argumentaire

En janvier 2026, le gouvernement a lancé la Stratégie québécoise pour la valorisation des MCS 2025-2031, accompagnée d'un budget de 88,1 M\$. La filière batterie, les MCS et les nouvelles opportunités liées au budget de la défense positionnent la région comme un pôle industriel d'importance nationale.

Dans le contexte où la région possède déjà les fondations nécessaires pour tirer pleinement parti de cette transformation industrielle, elle part avec une longueur d'avance sur les autres régions intéressées à faire partie des projets à venir. Ainsi, elle a l'opportunité de maximiser les retombées économiques qui accompagnent ces grands chantiers.

Les retombées découlant de cette transformation industrielle doivent se faire sentir au sein du tissu économique local et régional. En poussant pour qu'un maillage automatique se crée entre les entreprises multinationales chargées des grands chantiers et les petites et moyennes entreprises locales, la région a l'occasion de poursuivre son développement en continuant les démarches entamées au cours des dernières années.

Priorité #3 - Capacité d'accueil



Le Centre-du-Québec s'engage dans une croissance industrielle majeure qui requiert l'attraction et la rétention de main-d'œuvre sur le territoire.

La Table des MRC demande au gouvernement un soutien cohérent et prévisible au Centre-du-Québec dans ses efforts d'accueil afin que les investissements publics et privés dans la région produisent les retombées attendues.

Contexte & argumentaire

Le Centre-du-Québec connaît une transformation industrielle accélérée, portée par des investissements liés à la filière batterie et la Stratégie gouvernementale sur les minéraux critiques et stratégiques. Cette transformation nécessite l'arrivée de travailleurs et de familles sur le territoire.

Les municipalités du Centre-du-Québec se mobilisent et agissent pour les accueillir, mais leur capacité d'agir dépend en grande partie de programmes gouvernementaux qui, dans leur forme actuelle, posent un problème de cohérence et de prévisibilité dans plusieurs sphères critiques tels que:

- Habitation;
- Transport collectif et mobilité;
- Attraction et rétention de main-d'œuvre;
- Services de proximités.

Ainsi, la multiplication de programmes gouvernementaux mal arrimés freine les efforts de développement social des MRC et des municipalités de la région et leur impose un lourd fardeau administratif. Compte tenu de la situation économique dans laquelle se trouve la région, la Table des MRC demande que le gouvernement traite ses interventions au Centre-du-Québec comme un ensemble cohérent, avec une prévisibilité qui permet aux municipalités de planifier et d'agir.